

## Vers un réseau québécois de numérisation patrimoniale

Allocution prononcée dans le cadre du Premier congrès des milieux documentaires du Québec, le 13 novembre 2009,  
par Guy Berthiaume, président-directeur général,  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Lorsqu'Alexandre le Grand meurt de la malaria en 323 avant notre ère, ses généraux se partagent un empire qui représente l'ensemble du monde connu. L'un de ces généraux, Ptolémée, hérite du royaume d'Égypte. En 288, Ptolémée fait ériger, dans la ville d'Alexandrie, une bibliothèque qu'il veut doter de tous les livres du monde, rêvant de réunir en un lieu unique tout le savoir universel traduit en langue grecque. Changez les noms Ptolémée par Google et la langue grecque par l'anglais et dites-moi si l'histoire ne semble pas se répéter un peu ?

En termes quantitatifs et technologiques, la comparaison boite sans doute. Mais pour ce qui concerne nos responsabilités face à la préservation de notre patrimoine documentaire, à son organisation et à sa diffusion, la problématique n'a guère changé. La numérisation est, à l'évidence, le moyen par excellence d'une préservation à long terme et d'une très large diffusion du patrimoine documentaire sous toutes ses formes, un outil dont le potentiel, précisément, est d'une telle puissance que nous ne pouvons y avoir recours sans une réflexion préalable approfondie et concertée.

De multiples initiatives publiques et privées ont été prises au Québec, depuis une vingtaine d'années, en matière de numérisation patrimoniale avec souvent pour conséquences un dédoublement d'efforts et une utilisation des ressources humaines et financières loin d'être optimale.

Comment, dans ces conditions, espérer répondre de façon judicieuse aux grandes interrogations du moment? Comment prétendre, par exemple, se positionner en toute connaissance de cause face aux propositions de grandes entreprises commerciales comme Google?

La relative brièveté de l'histoire du Québec nous donne la chance de posséder un patrimoine documentaire de dimensions raisonnables, qu'un programme de numérisation élaboré par tous les acteurs intéressés pourrait nous permettre, à moyen terme, de préserver et de diffuser dans sa quasi totalité.

Je vous soumets que la mise en place d'un tel programme de numérisation est une condition préalable à la survie et au développement de notre identité collective. Parce que sans un accès fort au numérique, notre patrimoine documentaire va carrément échapper au radar des robots qui conditionnent la lecture des internautes et notre culture va littéralement disparaître. Il est donc impératif de nous parler et de nous organiser.

C'est à partir de ces constatations que Bibliothèque et Archives nationales du Québec a pris l'initiative, à partir de 2006, de susciter des échanges entre les institutions et les organismes culturels et patrimoniaux qui sont engagés dans des projets de numérisation, de dresser un bilan de situation et de jeter les bases, avec l'ensemble de ces partenaires, d'un véritable réseau québécois de numérisation patrimoniale.

### **2006 – 2009 : Concertation et enquête**

En janvier 2006, une première rencontre organisée au Centre d'archives de Montréal a réuni une centaine de personnes représentant les bibliothèques, les centres d'archives, les sociétés d'histoire, les musées.

Une ébauche d'inventaire des projets de numérisation développés au Québec avait été élaborée par BAnQ pour alimenter le débat et il est apparu que des centaines de projets de numérisation patrimoniale avaient déjà été réalisés ou encore étaient planifiés pour les prochaines années, sans coordination aucune, à l'exception des initiatives du réseau muséal et, à une moindre échelle, du milieu universitaire.

Dès cette première rencontre, un certain nombre de questions essentielles ont émergé :

- selon quels critères faut-il procéder aux choix de numérisation ?
- faut-il instituer des normes communes et un processus de validation collectif ?
- comment se positionner face à la commercialisation des contenus savants ?
- comment assurer le financement à long terme des projets de numérisation ?
- comment permettre aux organismes de petite taille de mener également à bien des projets de numérisation ?
- Faut-il mettre en place une instance permanente de concertation visant la mise en place d'un réseau de numérisation patrimoniale au Québec ?

D'entrée de jeu, le débat s'est avéré riche et passionné.

Une deuxième rencontre a suivi les premiers échanges de janvier 2006. Elle fut organisée dans le cadre de la journée pré-congrès de l'ASTED, le 6 novembre 2006, à Québec.

Elle a donné lieu à une présentation de modèles de programmes de numérisation fort inspirants, celui du Catalogue collectif national des collections numérisées créé en France par le Ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que ceux de Bibliothèque et Archives Canada et d'Alouette Canada.

Ces deux premières rencontres ont clairement souligné la nécessité de disposer d'un véritable état des lieux de la numérisation au Québec afin de pouvoir, dans un deuxième temps, passer à l'action et amorcer une coopération concrète entre les acteurs de la numérisation.

Afin de bénéficier de l'expertise du Réseau Info-Muse, un mandat a été confié à la Société des musées québécois pour réaliser, en 2007-2008, une vaste enquête auprès des institutions muséales, des centres d'archives, des sociétés d'histoire et de généalogie, des bibliothèques et de certains autres organismes et particuliers engagés dans des projets de numérisation. Les collections patrimoniales ciblées réunissaient des objets, des archives et des documents de bibliothèque, livres, périodiques et journaux. Un sondage réalisé par internet a mobilisé 324 répondants, dont 216 qui géraient des collections à valeur patrimoniale. Il a permis, entre autres, de constater l'immense potentiel qui se retrouve au Québec en matière de numérisation.

En effet, seulement 6% des collections ont déjà été numérisées et 74% des répondants se sont déclarés intéressés ou très intéressés à participer à un réseau québécois de numérisation patrimoniale. Une autre conclusion se dégage également du sondage : 79% des répondants intéressés à la numérisation affirmaient ne pas disposer des ressources humaines et financières indispensables pour mener à bien cette opération. Les résultats complets de cette enquête sont disponibles sur le portail Internet de BAnQ. Ils ont été officiellement présentés et commentés lors de deux rencontres organisées à Montréal et à Québec en février 2009. Près de 150 représentants de tous les milieux concernés ont participé à l'une ou l'autre de ces réunions

Les échanges nourris auxquels ont donné lieu ces deux réunions ont permis de progresser significativement dans la réflexion et de mieux cerner les attentes des acteurs. C'est ainsi qu'une distinction essentielle a été faite entre « numérique » et « numérisation », ce qui permet désormais d'axer le projet de réseau non pas sur l'ensemble de l'offre culturelle numérique, mais bien plutôt sur la mission de préservation et de diffusion du patrimoine culturel et scientifique grâce à la numérisation. Le souhait a également été exprimé de rédiger une Déclaration sur la numérisation, sur le modèle de la Déclaration

des archives, destinée à mobiliser à la fois les autorités politiques et le grand public autour des grands enjeux de la numérisation.

Par ailleurs, les principaux dossiers à traiter dans le cadre d'un futur réseau ont été de nouveau mis de l'avant :

1. identification des priorités nationales en matière de numérisation et partage de la prise en charge de ces priorités entre les différents intervenants
2. harmonisation des initiatives existantes afin de limiter autant que possible les doublons d'efforts, dans le respect de la mission de chacun
3. définition de principes d'action : principes d'accès, normes communes, directives en matière de droits d'auteur et de propriété intellectuelle, etc.

Sur un plan très concret, ont également été soulignées les exigences de formation et la nécessité du partage des ressources existantes. À l'issue de ces rencontres, il a été décidé de constituer, sur une base volontaire, un groupe de travail multidisciplinaire représentatif de l'ensemble des milieux culturels et éducatifs engagés dans des projets de numérisation. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois jusqu'à présent, les 26 mai et 28 octobre 2009.

### **Vers un réseau québécois de numérisation patrimoniale**

À ces deux rencontres ont participé des représentants de la Société des musées québécois, du Musée d'art contemporain de Montréal, du Musée des beaux-arts de Québec, de Télé-Québec, de la Bibliothèque publique de Saint-Jean-sur-le-Richelieu, du Réseau Biblio de la Montérégie, de la CRÉPUQ, du centre d'édition numérique de l'Université de Montréal, de la division des archives de l'Université Laval, de l'ASTED, du réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, de la Table des milieux documentaire et archivistique du Québec et, bien sûr, de BAnQ.

Le groupe de travail s'est donné pour mandat de « susciter des actions structurantes afin d'encourager la numérisation des patrimoines culturel et scientifique québécois et leur diffusion en réseau ». Il a décidé d'élaborer une politique-cadre sur la numérisation, une initiative qui a d'ailleurs déjà connu des développements substantiels.

Un premier document a été élaboré par un comité formé de Guylaine Beaudry, de l'Université Concordia, Marie Martel, de la Ville de Montréal, de Françoise Simard, de la Société des Musées québécois et de Guy Diné, de l'Université Laval. Ce document a été soumis aux membres du groupe de travail

multidisciplinaire lors de sa réunion du 28 octobre dernier : il comporte une table des matières qui prévoit les éléments suivants :

1. la définition du projet du Réseau,
2. un état de situation comparatif analysant des initiatives de numérisation à l'étranger et ailleurs au Canada,
3. une section consacrée au respect de la propriété intellectuelle,
4. un projet d'architecture de fonctionnement du système en réseau
5. un budget prévisionnel.

Outre la politique-cadre, le groupe de travail travaillera au cours des prochains mois à l'élaboration d'un projet de Déclaration québécoise sur la numérisation et d'une Charte de la numérisation au Québec, document de référence pour la réalisation d'initiatives concrètes de numérisation. De plus, le groupe définira un Plan d'action sur la numérisation qui sera remis à la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il réfléchira notamment à la mise en place d'actions de formation sur le terrain, reposant sur la constitution d'équipes volantes, composées d'experts et de matériel de numérisation, qui se déplaceraient auprès des organismes qui souhaitent lancer un programme de numérisation. Les choses avancent donc bon train et la volonté commune de créer le Réseau québécois de numérisation patrimonial québécois ne se dément pas.

Si satisfaisants soient ces premiers résultats, ils ne suffisent pas cependant à faire le tour de ce dossier crucial et de nombreuses questions restent posées.

### **Les grands enjeux**

Plusieurs grandes interrogations demeurent autour de notre engagement collectif en faveur de la numérisation patrimoniale. Je n'en citerai que trois.

Premièrement, il nous faudra rapidement nous entendre sur ce que nous devons et voulons numériser.

- Voulons-nous adopter une approche exhaustive et cibler chaque élément de notre patrimoine?
- Allons-nous au contraire procéder de façon sélective?
- Et, dans cette deuxième hypothèse, qui aura la lourde responsabilité d'effectuer les choix pour les générations futures?

Deuxième interrogation : quel positionnement les différents milieux engagés dans le projet de Réseau québécois de numérisation patrimoniale veulent-ils adopter à l'égard des diffuseurs de contenus numériques?

Quels ponts convient-il de jeter entre les institutions culturelles et éducatives engagées dans la numérisation patrimoniale et les milieux de l'édition par exemple, eux qui sont appelés, dans un avenir proche, à proposer une offre considérable de documents numériques? Peut-on imaginer une offre globale de documents en format numérique qui soit ordonnée, référencée et professionnelle, qui permette aux citoyens d'en bénéficier en toute clarté ?

Enfin, troisièmement, comment définir une position commune à l'égard du respect de la propriété intellectuelle des fichiers numérisés ?

Bien entendu, chacun s'accorde en théorie sur le respect absolu du droit d'auteur au moment de la numérisation des documents. Nous savons tous cependant que certains acteurs commerciaux ne font pas preuve d'une rigueur totale dans ce domaine. Et au-delà de ce problème, en admettant que les documents aient été numérisés dans les règles de l'art et que les fichiers numérisés demeurent la propriété de l'institution qui les a produits, y a-t-il et y aura-t-il toujours consensus sur leur utilisation libre et gratuite?

Les contraintes économiques nous poussent chaque jour davantage à nous tourner vers le marché pour trouver de nouvelles sources de revenus et les coûts de la numérisation sont très élevés. Faute de moyens, certaines bibliothèques ont déjà cédé au chant des sirènes ou sont tentées de le faire, quitte à abandonner la propriété de fichiers numérisés à haute valeur patrimoniale à des firmes commerciales, sans contrôle sur leur utilisation future. Rien ne sert de diaboliser les intervenants : les questions sont réelles et légitimes, et nous devons y trouver des réponses collectives, solides et argumentées.

L'une de ces réponses repose très certainement sur la mise en réseau des acteurs de la numérisation, clé d'un partage optimal des tâches et des ressources humaines et financières nécessaires à la sauvegarde et à la diffusion de notre patrimoine culturel et scientifique.

En terminant, je veux donc lancer un appel et vous inciter à participer à cette vaste réflexion et à vous associer aux travaux du groupe multidisciplinaire mis en place au printemps dernier, à travers les représentants des associations ou regroupements auxquels vous appartenez.

Les pistes qui s'offrent à nous sont multiples, il nous faut approfondir ensemble la réflexion et choisir. Le Plan d'action que nous nous proposons d'élaborer devra être l'aboutissement d'une concertation poussée et se fonder sur des convictions partagées.

Comme rarement dans le passé, nos professions se trouvent au cœur d'un véritable enjeu de société. Avec le foisonnement de possibilités ouvertes par les

nouvelles technologies, notre responsabilité se trouve fondamentalement engagée dans la survie et le rayonnement de notre patrimoine.

Je ne doute pas que vous aurez à cœur de relever ce défi.

Je compte sur vous !